



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Securite

Question écrite n° 10042

Texte de la question

M. Xavier Dugoin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme au sujet de la présence d'oiseaux sur les pistes de décollage des aéroports. Il lui demande quels sont les moyens mis en oeuvre par l'Aéroport de Paris pour lutter efficacement contre le danger qu'ils représentent au moment du décollage des avions.

Texte de la réponse

La présence d'oiseaux sur les pistes des aéroports est un danger permanent pour les avions. C'est pourquoi, en liaison avec les experts de la direction générale de l'aviation civile, d'importantes actions de prévention sont menées de façon continue sur les plates-formes, en application de textes réglementaires et de recommandations internationales. Certaines actions dites passives visent à rendre l'emprise de l'aéroport peu attrayante, pour les oiseaux. Ainsi le choix des arbres ou des cultures à proximité des pistes est déterminé pour offrir le minimum de possibilités de nourriture, ou de perchoir aux oiseaux, et aux rongeurs qui les attirent. Par ailleurs, les points d'eau naturels ont été comblés et les surfaces en herbe sont maintenues à 25 centimètres de hauteur pour éviter le stationnement des volatiles. Au titre des mesures actives, des effaroucheurs électro-acoustiques agissent en permanence sur les pistes des aérodromes de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En cas de menace particulière, des chasseurs ou des artificiers interviennent sans délai. Enfin des battues sont organisées régulièrement sous le contrôle des préfetures. Le nombre d'incidents rapportés est en diminution notable, malgré l'augmentation du trafic et du diamètre des moteurs d'avions.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10042

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 191

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1812